



Montréal, le 13 juillet 2020

Monsieur Claude Doucet

Secrétaire général

CRTC

Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Par formulaire du CRTC

Par courriel à : bev.kirshenblatt.regaffairs@cbc.ca

regulatoryaffairs@cbc.ca

affaires.reglementaires@radio-canada.ca

Objet : Intervention de l'ADISQ concernant les renseignements additionnels fournis dans le cadre du renouvellement de licence de la Société Radio-Canada (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379-3).

Avant-propos

1. L'ADISQ, dont les membres sont responsables de plus de 95 % de la production de disques, de spectacles et de vidéoclips d'artistes canadiens d'expression française, désire par la présente se prononcer sur l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379-3*, lequel, suite au dépôt de renseignements additionnels effectué par la Société Radio-Canada (la Société) dans le cadre du processus de renouvellement de ses licences de radiodiffusion, ouvre une nouvelle période de dépôt d'interventions uniquement à l'égard des nouveaux renseignements.
2. Les entreprises membres de l'ADISQ œuvrent dans tous les secteurs de la production de disques, de spectacles et de vidéos. On y retrouve des producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, des maisons de disques, des gérants d'artistes, des distributeurs

de disques, des maisons d'édition, des agences de spectacles, des salles et diffuseurs de spectacles, des agences de promotion et de relations de presse.

3. Rappelons que lors de notre intervention du 20 février 2020 en réponse à l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379*, nous avons, sous réserve des commentaires émis dans ladite intervention, appuyé le renouvellement de licence des services audios (2019_0279_2) et audiovisuels (2019_0281_7) de langue française de la Société. Nous avons également fait part de notre désir de comparaître dans le cadre des audiences publiques alors prévues le 25 mai 2020.
4. Nous prenons acte de la date de la nouvelle audience fixée au 11 janvier 2021 et réitérons notre souhait de participer à celle-ci.
5. La présente intervention vise à étudier les nouveaux documents déposés par la Société en poursuivant notre analyse sur la manière dont celle-ci s'acquitte de son mandat.

Un examen des services numériques fondamental

6. Dans l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379-3*, le CRTC observe à juste titre que « *des intervenants ont exprimé des préoccupations portant sur un manque de transparence de la part de la Société à l'égard des renseignements au sujet des revenus et dépenses du numérique.* »¹ C'est dans ce cadre qu'aux paragraphes 14 et 15 de sa réplique, la Société s'est engagée à fournir de l'information financière au sujet de ses services numériques, y compris ceux exemptés en vertu de l'*Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques (OEMN)*.
7. Selon le Conseil « *ces nouveaux renseignements aideront le Conseil et les parties à la présente instance dans leur compréhension des activités numériques de la Société et de ses plans futurs pour ces activités* ». Dans ce cadre, le CRTC a estimé approprié de « *rouvrir la période de dépôt d'interventions pour les personnes intéressées et toute partie à la présente instance afin qu'elles puissent soumettre des interventions uniquement à l'égard des nouveaux renseignements.* »²
8. Dans notre intervention du 20 février 2020, nous avons signalé un paradoxe : « *La Société et le Conseil s'interrogent quant à la façon d'intégrer les activités numériques de la Société dans la décision qui conclura ce processus. De façon paradoxale, les deux entités*

¹ CRTC, *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019 — 37-3*, 22/02/2020 : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2019/2019-379-3.htm>

² CRTC, *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019 — 37-3*, 22/02/2020 : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2019/2019-379-3.htm>

affirment toutefois qu'en raison de l'OEMN, le Conseil n'a pas le pouvoir d'imposer des conditions de licence à leur égard. »³

9. Nous avons également fait valoir que le manque d'informations (financière, offre culturelle et consommation) sur les activités numériques de la Société ne nous permettait pas de répondre à certaines questions posées par le CRTC ni de juger de la manière dont la Société s'acquitte de son mandat en ligne.
10. Nous souhaitons donc avant tout saluer la démarche du CRTC qui, avec ce processus, reconnaît que la Société doit rendre des comptes sur ses activités numériques. Nous saluons également le premier pas opéré par la Société vers plus de transparence sur ses activités en ligne.
11. Dans sa lettre du 11 mai 2020, celle-ci explique d'ailleurs que : « *l'objectif est de fournir aux Canadiens un portrait clair et complet des activités de la Société. Pour ce faire, la Société fournira des informations financières concernant ses services généralistes et facultatifs autorisés, ses services numériques exploités en vertu de l'OEMN, et ses autres services numériques exploités à l'extérieur de l'OEMN.* »⁴
12. Nous allons proposer une analyse de ces nouvelles informations financières en nous demandant si elles nous permettent de disposer d'un « *portrait clair et complet des activités de la Société* ».

Des renseignements additionnels importants avec des questions en suspens

13. Les renseignements nouveaux apportés par la Société sont des projections portant sur les revenus et les dépenses opérationnelles de ses services généralistes et facultatifs et de ses services numériques. Soulignons une fois de plus l'importance de disposer de ces données, qui sont essentielles pour aider la société civile à comprendre comment la Société choisit d'affecter les crédits parlementaires. Dans cette partie, nous allons faire part de nos commentaires en nous penchant d'abord sur les revenus puis sur les dépenses opérationnelles.

³ ADISQ, *Intervention déposée par l'ADISQ en réponse à l'Avis de consultation CRTC 2019-379 : appel aux observations sur les demandes présentées par la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation en vue de renouveler les licences de radiodiffusion pour ses divers services de programmation audio et audiovisuels de langue française et de langue anglaise*, 20/02/2020 : p. ii.

⁴ Société Radio-Canada, *Réponse de CBC/Radio-Canada à la demande de renseignements — Dépôt d'informations financières supplémentaires concernant les activités numériques de la SRC/CBC — Demandes 2019-0280-0, 2019-0279-2, 2019-0282-5 et 2019-0281-7*, 11/05/2020, p.2

Les revenus

14. Lorsque l'on analyse les revenus anticipés par la Société, on observe avant tout que les crédits parlementaires représentent les trois quarts de ceux-ci, nous ramenant ainsi à sa nature de service public médiatique :

Tableau 1 : Répartition des revenus de CBC/Radio-Canada sur 5 ans

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Part services généralistes et facultatifs	25%	24%	23%	23%	22%
Part services numériques	4%	4%	4%	4%	5%
Part crédits parlementaires	72%	73%	73%	73%	73%

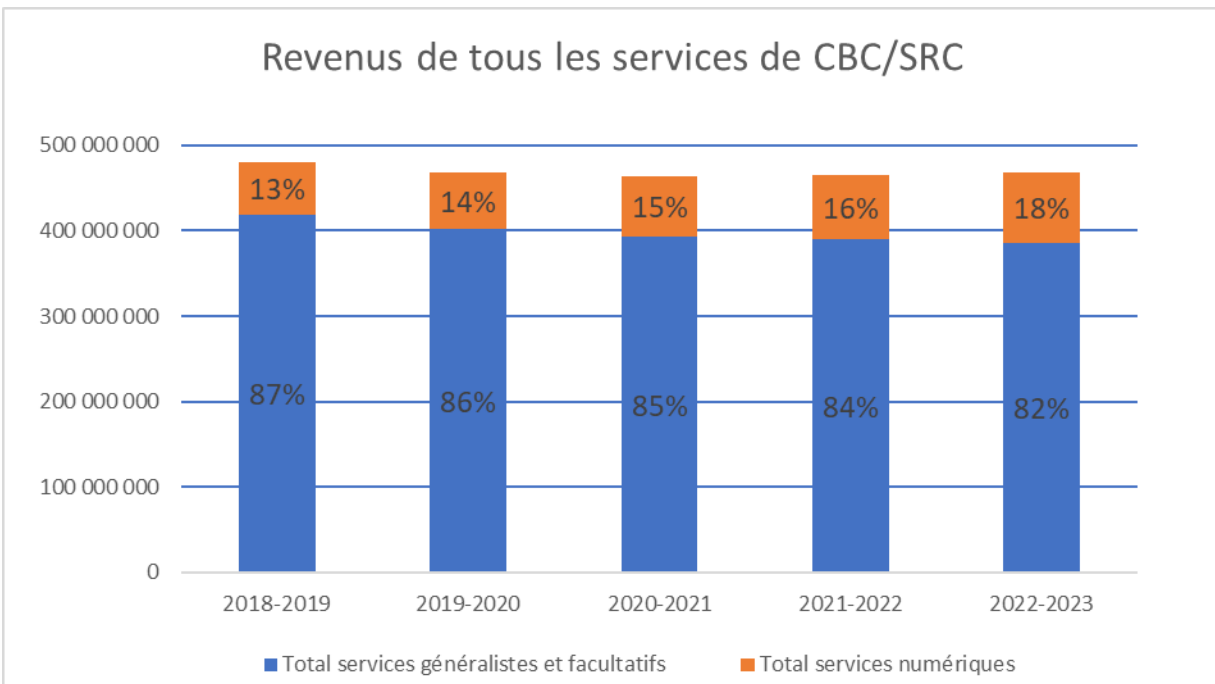
Source : Société Radio-Canada (12/06/2020), *Sommaire financier cumulé de tous les services de CBC/Radio-Canada*.

15. Sur cinq ans, on constate que les crédits parlementaires versés par l'État seraient stables tout comme la part qu'ils occuperaient au sein de l'ensemble des revenus de la Société. Rappelons que le précédent renouvellement de licence de la Société a pris place dans un contexte particulièrement difficile, le gouvernement de l'époque ayant décidé de diminuer de 115 millions de dollars son financement. Depuis, le gouvernement fédéral élu en 2015 et réélu en 2019 a choisi de rétablir le budget de la Société on peut donc se féliciter de cette stabilité. Par contre, des questions importantes subsistent sur les moyens dont dispose la Société pour réaliser pleinement son mandat dont une part grandissante est maintenant dans le monde numérique. La Société doit faire plus avec des crédits parlementaires qui n'augmentent pas de façon conséquente. En termes de revenus, la Société se situe encore « au 16e rang parmi les 18 diffuseurs publics de la famille de l'OCDE »⁵. Il reste donc du travail à ce niveau et nous encourageons le CRTC à le signifier clairement.

⁵ Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages numéro 161*, 30 mai 2019, p. 5, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CHPC/Evidence/EV10534511/CHPCEV161-F.PDF>

16. Intéressons-nous maintenant plus spécifiquement aux projections concernant les revenus des services généralistes et facultatifs et des services numériques :

Figure 1 : Évolution des revenus de tous les services de CBC/Radio-Canada sur 5 ans



Source : Société Radio-Canada (12/06/2020), *Sommaire financier cumulé de tous les services de CBC/Radio-Canada*.

17. De prime abord, on remarque clairement que malgré une baisse constante, les revenus des services généralistes et facultatifs (donc de la radiodiffusion linéaire), seraient, même en 2022-2023, quasiment cinq fois plus importants que ceux des services numériques. Ces chiffres illustrent l'importance qu'occupe encore la radiodiffusion linéaire dans les habitudes de consommation médiatique des Canadiens et sa résilience à moyen terme. Ce constat nous conforte dans l'idée que ce pan essentiel des activités de la Société ne peut être négligé dans les années à venir si l'on veut que celle-ci réalise pleinement son mandat de service public médiatique.

18. La baisse anticipée des revenus par la Société pour les services généralistes et facultatifs est la suivante :

Tableau 2 : Évolution des dépenses opérationnelles pour les services généralistes et facultatifs de CBC/Radio-Canada sur 5 ans

	2018-2019	2022-2023	Évolution
Publicité télé	216 962 189	210 645 000	-3%
Abonnements télé	113 698 817	101 080 760	-11%
Revenus de droits de diffusion/production	41 137 902	29 477 480	-28%
Autres revenus	47 535 329	44 464 523	-6%
TOTAL SERVICES GÉNÉRALISTES ET FACULTATIFS	419 334 237	385 667 763	-8%

Source : Société Radio-Canada (12/06/2020), *Sommaire financier cumulé de tous les services de CBC/Radio-Canada*.

19. Sur la même période, la Société anticipe une hausse des revenus issus de ses services numériques :

Tableau 3 : Évolution des dépenses opérationnelles pour les services numériques de CBC/Radio-Canada sur 5 ans

	2018-2019	2022-2023	Évolution
Publicité	32 762 726	42 013 969	28%
Abonnements	10 752 000	23 323 000	117%
Revenus de droits de diffusion/production	10 254 389	9 088 768	-11%
Autres revenus	7 818 177	7 568 000	-3%
TOTAL SERVICES NUMÉRIQUES	61 587 292	81 993 737	33%

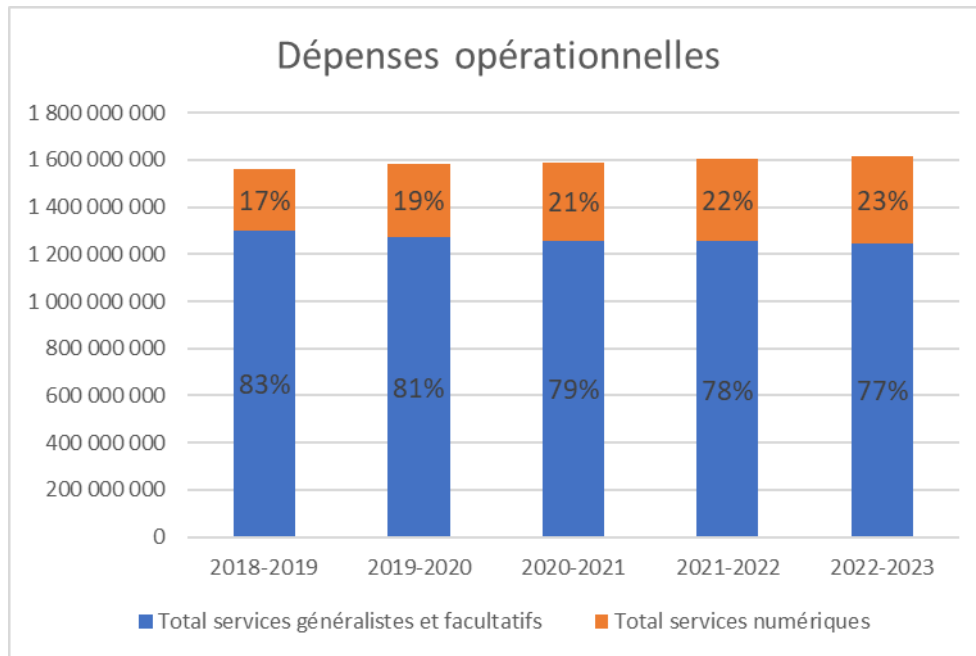
Source : Société Radio-Canada (12/06/2020), *Sommaire financier cumulé de tous les services de CBC/Radio-Canada*.

20. Sur les services généralistes et facultatifs, si la légère baisse des revenus de publicité télé et des abonnements télé peut s'expliquer par la migration de certains auditoires, nous nous étonnons de la forte baisse anticipée des revenus de droit de diffusion/production qui se chiffrerait à 28 % sur 5 ans. Sur la même période, cette catégorie de revenus devrait également connaître une baisse de 11 % au sein des services numériques. **Nous souhaiterions donc savoir comment la Société explique cette baisse anticipée des revenus de diffusion/production.**
21. Ensuite, nous nous interrogeons sur la catégorie « autres revenus », car nous ne disposons d'aucun détail sur la composition de ces revenus. Or, ils représenteraient une somme considérable, en particulier pour les services généralistes et facultatifs. **Nous souhaiterions donc que la Société donne plus de détails sur la composition des « Autres revenus ».**

Les dépenses

22. Intéressons-nous maintenant aux projections portant sur les dépenses opérationnelles de la Société. Celles-ci sont fondamentales dont la mesure où elles nous apportent un éclairage sur les choix stratégiques de la Société pour les années à venir :

Figure 2 : Évolution des dépenses opérationnelles pour tous les services de CBC/Radio-Canada sur 5 ans



Source : Société Radio-Canada (12/06/2020), *Sommaire financier cumulé de tous les services de CBC/Radio-Canada*.

23. En premier lieu, on constate que les dépenses affectées aux services généralistes et facultatifs sont clairement les plus importantes. Selon les projections fournies, dans les années à venir, si ces activités devraient rester les plus importantes, leur part relative devrait se réduire au profit des services numériques.
24. Nous observons notamment que la Société prévoit de réduire les sommes consacrées à la télévision entre 2018-19 et 2022-23. Rappelons que nous nous sommes inquiétés du projet de la Société de réduire ses investissements en DÉC et ÉIN dans les années à venir et de son désir de réduire son obligation de diffusion d'ÉIN aux heures de grande écoute. **Ces nouvelles informations viennent donc renforcer cette inquiétude et nous réitérons ici notre invitation au Conseil de questionner la Société sur la baisse des sommes consacrées aux services de télévision linéaires.**
25. En revanche, nous constatons avec satisfaction que les prévisions de dépenses en matière de radio se maintiennent, voire augmentent légèrement. Toutefois, lors de notre intervention du 20 février 2020, nous avons observé que pour la chaîne ICI Musique, figuraient au sein des projections financières de la société des baisses majeures par rapport à la dernière période de licence. **L'ADISQ avait alors demandé au Conseil de s'assurer que les émissions d'ICI Musique continueront d'être soutenues**

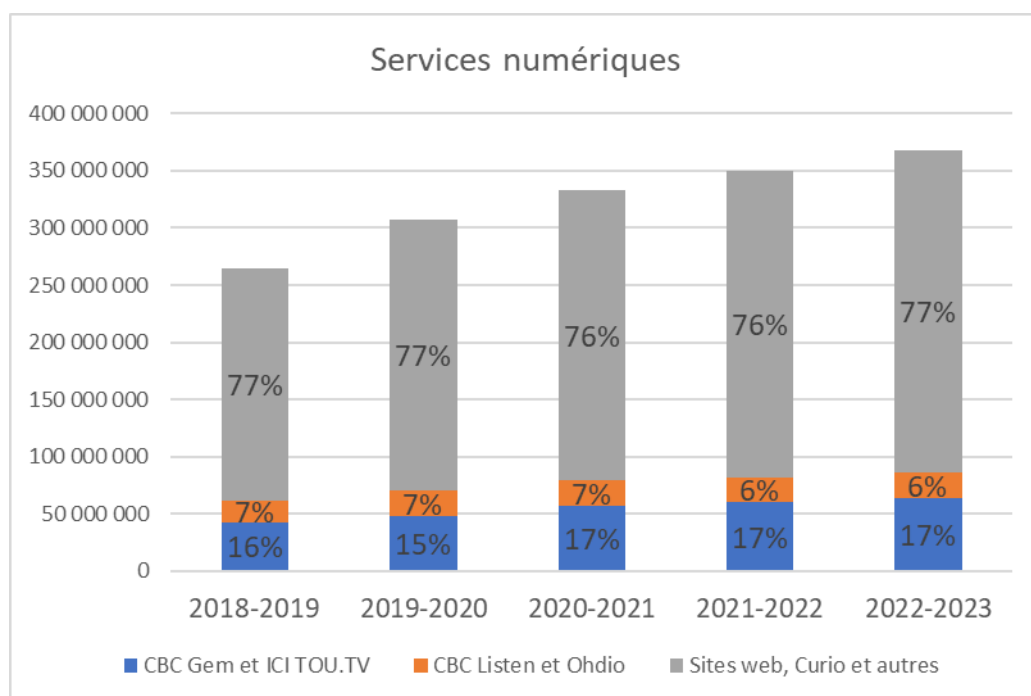
adéquatement. Nous demandons donc au CRTC de rester vigilant par rapport à cette question entre services facultatifs et généralistes et services numériques.

26. Contrairement aux services généralistes et facultatifs, les dépenses pour les services numériques devraient être en hausse continue. Toujours selon les projections de la Société, entre 2018-19 et 2022-23, celles-ci augmenteraient d'environ 40 % avec une hausse de près de 50 % pour les services audiovisuels en ligne.

27. Dans notre précédente intervention, nous avons souligné la nécessité d'avoir un service public médiatique fort en ligne capable de rejoindre l'ensemble des auditoires tout en saluant certaines belles réalisations comme la plateforme Ohdio. Nous avons également rappelé le fait que les dépenses en numérique ne doivent pas se faire au mépris des services traditionnels. Ces deux types de services médiatiques sont complémentaires dans la réalisation du mandat de la Société. **Nous demandons donc au Conseil de rester attentif quant au maintien d'un équilibre au sein des dépenses opérationnelles.**

28. Arrêtons-nous plus spécifiquement sur les dépenses concernant les services numériques :

Figure 3 : Évolution des dépenses opérationnelles des services numériques de CBC/Radio-Canada sur 5 ans



Source : Société Radio-Canada (12/06/2020), *Sommaire financier cumulé de tous les services de CBC/Radio-Canada.*

29. Selon les données fournies, monopolisant plus de 75 % des dépenses, et ce pour les cinq années à venir, la catégorie « Sites web, Curio et autres » dominerait largement, reléguant au second plan les activités de radiodiffusion en ligne, en particulièrement les services audio auxquelles la société ne compterait consacrer que 6-7 % de ses dépenses destinées aux services numériques.

30. **Étant donnée son importance, nous souhaiterions avoir des données plus détaillées sur la catégorie « Sites web, Curio et autres » et certaines explications nous permettant de comprendre pourquoi celle-ci exige un si haut niveau d'investissement par rapport aux activités de radiodiffusion en ligne.**
31. Ensuite, au niveau des plateformes audio et audiovisuelle, nous ne disposons que de données agglomérées. Or, chaque plateforme correspond à un marché linguistique spécifique. Ainsi, pour l'audio, CBC Listen vise le public anglophone et Ohdio le public francophone. **Nous souhaiterions donc que la Société nous présente la répartition des sommes entre les services francophones et anglophones comme elle le fait pour les services linéaires.**

Une démarche de transparence bienvenue à poursuivre

32. Comme nous l'avons indiqué au début de cette intervention, le 20 février, nous avons insisté sur l'importance de disposer de données sur l'activité en ligne de la Société. *« Aujourd'hui, la Société doit agir en pionnière en adoptant des pratiques visant à la réalisation des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion sur l'ensemble de ses plateformes et réseaux tout en faisant preuve de transparence et de bonne foi. »*⁶
33. Les renseignements additionnels fournis par la Société représentent un premier pas intéressant vers plus de transparence. À partir des projections à notre disposition, nous avons ainsi pu discuter de certains enjeux financiers autour des services généralistes et facultatifs et surtout des services numériques de la Société et soumettre certaines interrogations. Toutefois, nous demeurons loin de disposer de tous les éléments pour juger complètement de la manière dont la Société s'acquitte de son mandat en ligne.
34. En effet, tel que signifié le 20 février 2020, nous manquons encore d'éléments qualitatifs sur l'offre en ligne comme la part de contenus francophones distribués sur les plateformes de la Société et sur la manière dont cette offre est consommée.
35. Étant donné les enjeux à l'œuvre, la nature particulière de la Société et les données encore trop partielles dont nous disposons, l'ADISQ demande toujours la tenue d'un processus public de consultation à part entière qui porterait sur la manière dont la Société accomplit son mandat en ligne.

Conclusion

36. En conclusion, l'ADISQ tient à rappeler le rôle fondamental de la Société au sein du

⁶ ADISQ, *Intervention déposée par l'ADISQ en réponse à l'Avis de consultation CRTC 2019-379 : appel aux observations sur les demandes présentées par la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation en vue de renouveler les licences de radiodiffusion pour ses divers services de programmation audio et audiovisuels de langue française et de langue anglaise*, 20 février 2020, p.49

paysage médiatique et culturel canadien et souhaite pouvoir compter encore longtemps sur un radiodiffuseur public fort sur les réseaux linéaires comme en ligne. C'est dans ce sens que l'Association a fait le choix d'intervenir ici.

37. L'ADISQ est heureuse de pouvoir commenter les nouveaux renseignements fournis par la Société et espère que ses recommandations et interrogations permettront d'alimenter l'importante réflexion amorcée par le Conseil dans l'*Avis de consultation CRTC 2019-379* afin que la Société remplisse au mieux sa mission d'intérêt public.
38. Toute correspondance peut être acheminée par courriel à l'adresse sclaus@adisq.com ou par télécopieur au 514 842-7762.
39. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette intervention. Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

La vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale,



Solange Drouin

***Fin du document**